

Grenoble, le 6 octobre 2008

L'Inspectrice d'académie  
Directrice des services départementaux  
de l'Éducation nationale de l'Isère

à

Monsieur Thierry ABBAT  
897, avenue Léopold Fabre  
38250 LANS EN VERCORS

Division  
des Elèves  
(D.E.L.)

cellule  
sorties scolaires

Monsieur,

réf.n°DEL/C/AB/  
affaire suivie par  
Annick BERNARD  
téléphone  
04 76 74 78 46

TLJ sauf vendredi a.-m.  
télécopie  
04 76 74 78 20

mél :  
ce.38i-del-intervenants  
@ac-grenoble.fr

adresse postale  
Cité administrative  
rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex  
1

ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen de votre dossier, et avis de monsieur le conseiller pédagogique en E.P.S. j'ai décidé de vous accorder un agrément pour participer à l'encadrement des élèves dans la discipline suivante :  
**VELO TOUT TERRAIN.**

Cet agrément vous est accordé pour la durée de l'année scolaire 2008 – 2009. Il sera reconduit tacitement sans nouvelle formalité, sous réserve que la déclaration auprès du Préfet – carte professionnelle – soit en cours de validité.

Votre numéro d'agrément est le suivant : **EPSVTT08093000032.**

Je vous précise que **ce numéro vous sera demandé avant toute intervention, en même temps que cette décision d'agrément.**

Cette décision me donne l'occasion de rappeler les conditions générales dans lesquelles doivent se situer les activités des intervenants extérieurs :

- L'action des intervenants doit s'intégrer dans le projet pédagogique de la classe et de l'école.
- Les intervenants extérieurs ne peuvent se substituer aux maîtres qui, en tout état de cause, restent seuls responsables de l'enseignement donné dans la classe et de son organisation.
- L'agrément ne saurait interférer avec la gestion statutaire de ce personnel.

Je vous rappelle que **l'agrément peut être suspendu ou retiré à tout moment dès lors que le justifie les règles de l'Éducation Nationale.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Monique LESKO /